12ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

## Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017

Point 24.1.4 de l’ordre du jour

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CMS** | | |
|  | CONVENTION SURLES ESPÈCESMIGRATRICES | Distribution : Générale  UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.4/Rev.2  22 août 2017  Français  Original : Anglais |

**CONSERVATION DES VAUTOURS D’AFRIQUE-EURASIE**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Comme demandé dans la Résolution 11.14, le Secrétariat a dirigé l’élaboration d’un Plan d’action multi-espèces pour conserver les vautours d’Afrique-Eurasie (MsAP Vautours).

Du fait de sa taille, l’Annexe 3 de ce document, comprenant le projet de MsAP et ses Annexes, fait l’objet d’un fichier distinct. Pour des raisons économiques, il n’a pas été possible de traduire le MsAP Vautours dans son intégralité. Toutefois, un résumé est fourni en tant qu’avenant dans les trois langues de travail de la CMS.

La mise en œuvre du projet de Résolution et du MsAP Vautours contribuera à la réalisation des objectifs 1, 4, 7, 8-13 et 15-16 du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015 – 2023.

La Rev.1 clarifie la nature de certaines Annexes du MsAP Vautours.

La Rev.2 remplace l'Annexe 3 par une version nouvellement formatée du MsAP Vautours. Aucun changement de fond n'a été apporté au MsAP.

**CONSERVATION DES VAUTOURS D’AFRIQUE-EURASIE**

Contexte

1. Les vautours subissent une pression extrême provoquée par diverses activités humaines. Ces dernières années, les déclins drastiques et généralisés des populations de vautours en Asie et en Afrique sont reflétés dans l’augmentation du nombre d’inscriptions sur la Liste rouge de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : la majorité des espèces de vautours de l’Ancien monde sont à présent considérées comme étant En danger critique d’extinction ou En danger.
2. Les déclins catastrophiques des populations de vautours sont particulièrement inquiétants car ces oiseaux fournissent des services écosystémiques d’une importance capitale. Ils nettoient les carcasses et autres déchets organiques de l’environnement, réduisant ainsi la propagation de maladies dangereuses, telles que l’anthrax ou la rage, et créant des bénéfices extrêmement significatifs pour l’économie et la santé humaine. Les vautours utilisent d’immenses aires de répartition, traversant fréquemment les frontières géopolitiques ; par conséquent, une coopération internationale est essentielle pour leur conservation.
3. En novembre 2014, les Parties à la CMS ont adopté la Résolution 11.14 de la CMS - Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration – lors de la 11ème session de la Conférence des Parties (COP11) en Équateur. Cette résolution a établi le mandat pour élaborer un Plan d’action multi-espèces pour conserver les vautours d’Afrique-Eurasie (MsAP Vautours), sous l’égide du Mémorandum d'Entente de la CMS sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces). La mission consistait à réunir des représentants des États de l’aire de répartition, des partenaires et autres parties prenantes afin d’élaborer un Plan d’action coordonné à soumettre lors de la 12ème session de la Conférence des Parties à la CMS (COP12), en octobre 2017.
4. La deuxième Réunion des signataires (MOS2) du MdE Rapaces de la CMS, qui s’est tenue en Norvège en octobre 2015, a officiellement reconnu tous les vautours de l’Ancien monde (à l’exception du palmiste africain) comme étant des espèces migratrices en les inscrivant dans le Tableau 1 de l’Annexe 3 du MdE Rapaces. Par ailleurs, la MOS2 a demandé au Groupe consultatif technique du MdE Rapaces de soutenir l’Unité de coordination dans l’élaboration d’un MsAP Vautours, englobant les 15 espèces étant des prédateurs stricts : le gypaète barbu *Gypaetus barbatus*, le percnoptère d'Égypte *Neophron percnopterus*, le vautour royal *Sarcogyps calvus*, le vautour à tête blanche *Trigonoceps occipitalis*, le vautour charognard *Necrosyrtes monachus*, le vautour de l'Himalaya *Gyps himalayensis*, le vautour chaugoun *Gyps bengalensis*, le vautour africain *Gyps africanus*, le vautour indien *Gyps indicus*, le vautour à long bec *Gyps tenuirostris*, le vautour chassefiente *Gyps coprotheres*, le vautour de Rüppell *Gyps rueppelli*, le vautour fauve *Gyps fulvus*, le vautour moine *Aegypius monachus*, et le vautour oricou *Torgos tracheliotus*.

MsAP Vautours

1. L’effondrement soudain des populations d’au moins trois espèces de vautours en Asie du Sud au cours des 25 dernières années est principalement attribué au fait que ces oiseaux se nourrissent des carcasses d’animaux traités à des fins vétérinaires avec un anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS), le diclofénac. Sur le continent africain, les populations de vautours ont également décliné considérablement dans la plupart des régions au cours d’une même période. En Afrique, la menace de l’empoisonnement s’est intensifiée ces derniers temps à cause de nombreux facteurs, qui résultent tous au même phénomène : les carcasses sont arrosées de substances hautement toxiques. Parfois, les vautours sont les cibles, mais parfois ils sont les victimes accidentelles de comportements de récupération. L’échelle et la portée immenses des déclins de populations de vautours en Afrique n’ont été rendus publiques que récemment et ont entraîné la création de l’expression « Crise des vautours d’Afrique ».
2. L’empoisonnement sous diverses formes, direct ou indirect, intentionnel ou non, constitue une grave menace dans l’ensemble des aires de répartition des vautours en Afrique-Eurasie. D’autres menaces, présentes également sur de vastes zones, bien qu’à des degrés divers, incluent les collisions avec les lignes électriques et les éoliennes, l’électrocution sur les infrastructures électriques, la perte et la dégradation des habitats, la pénurie croissante de nourriture, les perturbations d’origine humaine et la fragmentation des populations restantes.
3. En février 2016, après consultation avec le Groupe spécialiste des vautours de la Commission de sauvegarde des espèces (CSE) de l’UICN, BirdLife International, la Fondation de conservation des vautours et d’autres spécialistes, l’Unité de coordination du MdE Rapaces a rédigé une charte du projet pour l’élaboration du MsAP Vautours. L’objectif global était de développer un plan d’action stratégique exhaustif englobant l’ensemble des aires de répartition géographiques de 15 espèces de vautours de l’Ancien monde afin de promouvoir des actions de conservation internationales concertées, en collaboration et coordonnées. Les objectifs sont de stopper rapidement les déclins actuels de population chez les 15 espèces couvertes par le MsAP Vautours, d’inverser les tendances démographiques récentes afin de ramener l’état de conservation de chaque espèce à un niveau favorable, et d’émettre des directives relatives à la gestion de la conservation applicables à tous les États de l’aire de répartition couverts par le MsAP Vautours.
4. La charte du projet a été diffusée à tous les États de l’aire de répartition, aux partenaires et autres parties prenantes, appelant à des nominations pour un Groupe de travail sur les vautours et à un soutien financier. Près de 60 nominations ont été reçues pour le Groupe de travail sur les vautours et la Suisse a généreusement proposé d’offrir un soutien financier afin d’élaborer le MsAP Vautours en 2016 et 2017. Ces ressources complétaient le financement de base de l’Unité de coordination, déjà fourni par l’Agence pour l’environnement d’Abou Dhabi, au nom du gouvernement des Émirats Arabes Unis (EAU).
5. Plusieurs Accords de financement à petite échelle ont été signés avec BirdLife International et la Fondation pour la conservation des vautours, afin de bénéficier d’une coordination régionale et globale pour l’élaboration du MsAP Vautours. Quatre ateliers régionaux (Afrique, Europe, Asie et Moyen-Orient) ont été organisés en 2016-2017 : au Sénégal en octobre 2016 (co-organisé par BirdLife International) ; en Espagne en octobre 2016 (co-organisé par la Fondation pour la conservation des vautours) ; en Inde en novembre 2016 (co-organisé par la Société royale pour la protection des oiseaux) ; et dans les EAU en février 2017 (co-organisé avec l’Autorité pour l’environnement et les zones protégées de l’Émirat de Sharjah), respectivement.
6. L’élaboration du MsAP Vautours a été supervisée par l’Unité de coordination du MdE Rapaces, en partenariat avec BirdLife International, la Fondation pour la conservation des vautours et le Groupe spécialiste des vautours de la CSE de l’UICN, et soutenue par des membres du groupe de travail sur les vautours d’Afrique-Eurasie (GT Vautours), son Comité directeur pour les vautours (CD Vautours) et en particulier le coordinateur général et trois coordinateurs régionaux couvrant l’Afrique, l’Asie (à l’exception de l’Asie centrale) et l’Europe (y compris l’Asie centrale).
7. Afin d’élaborer les éléments régionaux du MsAP Vautours, quatre ateliers se sont tenus à Dakar, au Sénégal (octobre 2016) couvrant l’Afrique ; à Extremadura, en Espagne (octobre 2016) couvrant l’Europe et l’Asie centrale ; à Bombay, en Inde (novembre 2016) couvrant l’Asie ; et à Sharjah, dans les EAU (février 2017) couvrant le Moyen-Orient ; un atelier global à Toledo, en Espagne (février 2017), a réuni ces éléments dans un MsAP Vautours exhaustif. Un remerciement particulier aux gouvernements de l’Inde, du Sénégal, d’Espagne et des EAU pour avoir soutenu l’accueil de ces ateliers.
8. Une première ébauche consolidée du MsAP Vautours, incorporant les quatre éléments régionaux, a été publié mi-février 2017. Elle a été diffusée pour examen à 50 spécialistes, en amont d’un atelier global à Toledo, en Espagne, en février 2017 (co-organisé par la SEO et BirdLife Espagne). Les participants à cet atelier final ont examiné la première ébauche du MsAP Vautours, élaboré certains éléments stratégiques clés du MsAP qui n’avaient pas été pris en compte de manière collective lors des ateliers régionaux et également engendré avec succès un soutien multilatéral supplémentaire.
9. Un exercice de consultation publique d’un mois sur la deuxième ébauche du MsAP Vautours a été lancé mi-mars 2017, avec comme objectif d’étendre sa portée en invitant les commentaires et suggestions d’amélioration de toute personne reconnaissant l’importance des vautours et le besoin critique de les conserver. Presque 60 réponses ont été reçues, soulevant 250 sujets à prendre en compte. Chaque réponse a été examinée attentivement et, le cas échéant, intégrée dans une version finale du MsAP Vautours, qui a été soumise au Secrétariat de la CMS en mai 2017, à temps pour être traitée lors de la deuxième réunion du Comité intersessions du Conseil scientifique de la CMS (juillet 2017) et à la COP12 de la CMS.

Discussion et analyse

1. Le MsAP Vautours a été élaboré de manière transparente, collaborative et consultative, impliquant des représentants de gouvernements des 128 États de l’aire de répartition couverts par le plan, et incluant des spécialistes des vautours, des écologistes, des organisations partenaires, des parties prenantes et le grand public. Il présente les dernières informations sur la répartition, l’état et les tendances démographiques des 15 espèces de vautours de l’Ancien monde, collectées de diverses sources, y compris de publications, de plus de 150 questionnaires remplis par des fonctionnaires et experts des vautours, des ateliers participatifs rassemblant plus de 200 personnes et d’un exercice de consultation publique d’un mois sur la deuxième ébauche du document, diffusée par l’Unité de coordination à plus de 1 000 contacts par e-mail.
2. Toutes les menaces connues pesant sur les vautours sont présentées et examinées dans le MsAP Vautours, y compris aux niveaux de la région et de l’espèce. Les causes de ces menaces sont également prises en compte. Pour traiter ces menaces, 12 objectifs sont répertoriés dans le MsAP Vautours, suivis d’un Cadre d’actions établissant 125 activités devant être mises en œuvre afin de relever ces défis.
3. Les diverses parties prenantes clés, ainsi que leur rôle respectif dans la réalisation des 12 objectifs, sont répertoriées dans le MsAP Vautours, tout comme les possibilités en matière de politiques et les obstacles à des changements de grande envergure. Une vue d’ensemble des conventions, accords et politiques internationaux présentée dans le MsAP Vautours met également en contexte en termes de structures existantes et synergies possibles pouvant être utilisées afin de contribuer à la réalisation de l’objectif global du MsAP Vautours.
4. Par ailleurs, le MsAP Vautours contient des informations sur la structure proposée, l’approche et les ressources nécessaires pour une mise en œuvre réussie. En outre, il émet des conseils sur les processus de suivi, d’évaluation et d’examen à suivre au cours de la période de mise en œuvre de 12 ans. Il souligne également les éléments clés à inclure dans les communications et les plans de collecte de fonds et de mobilisation des ressources afin de promouvoir le plan et rassembler le soutien de gouvernements des États de l’aire de répartition et autres publics cibles.
5. De plus, le Plan contient des informations sur, ou des liens vers les plans et mesures existants ciblant les menaces, espèces ou groupes d’espèces pertinents (notamment par le biais de liens présents dans les Annexes). Deux de ces documents ont été élaborés en parallèle du MsAP Vautours et ont été largement consultés par rapport aux deux espèces concernées, à savoir :
   * Plan d’action à l’échelle de la voie de migration pour la conservation des populations des Balkans et d’Asie centrale du percnoptère d'Égypte (Annexe 4 du MsAP Vautours) ;
   * Plan d’action à l’échelle de la voie de migration pour la conservation du vautour moine[[1]](#footnote-1) (Annexe 5 du MsAP Vautours).
6. Enfin, un projet pour le rétablissement des vautours gyps d’Asie, en danger critique d’extinction, est inclus en tant qu’Annexe 6 du MsAP Vautours. Il a été élaboré par le consortium de « Sauver les vautours asiatiques de l’extinction » (Saving Asia’s Vultures from Extinction = SAVE) et est mis à jour chaque année par les membres de SAVE. Le projet émet des conseils clairs en termes de conservation régionale des vautours ; les actions recommandées dans le MsAP Vautours les reflètent.
7. Les trois annexes du MsAP Vautours mentionnées ci-dessus ont été compilées par des tiers par le biais de processus distincts et ne sont donc pas ouvertes pour amendement par les Parties à la CMS. Elles sont inclues comme Annexes au MsAP Vautours en raison de leur grande pertinence pour les gouvernements des états de l'aire de répartition et sont recommandées pour consultation lorsque des plans d'action pour la conservation des vautours sont élaborés au niveau national.
8. Des contributions financières ont été faites par l’Agence pour l’environnement d’Abou Dhabi et l’Agence pour l’environnement et les zones protégées de Sharjah, de la part du gouvernement des Émirats Arabes Unis (EAU), par le gouvernement de la Suisse et par les autorités régionales d’Extremadura et de Castille-La Manche, de la part du gouvernement d’Espagne, ainsi que de l’assistance en nature de BirdLife International, de la Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB – BirdLife Royaume-Uni) et de la Fondation pour la conservation des vautours, ainsi qu’un soutien plus général sous la forme d’heures de travail par tous les membres du Groupe de travail sur les vautours. Sans toutes ces précieuses contributions, le MsAP Vautours n’aurait pas pu être élaboré.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
2. d’adopter le projet de Résolution figurant à l’Annexe 1 ;
3. d’adopter les projets de Décisions figurant à l’Annexe 2 ;
4. d’adopter le projet de MsAP Vautours figurant à l’Annexe 3.

**ANNEXE 1**

PROJET DE RÉSOLUTION

**CONSERVATION DES VAUTOURS D’AFRIQUE-EURASIE**

*Affirmant* l’engagement de soutenir la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) visant à mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous,

*Reconnaissant* la perte continue de biodiversité, telle qu’établie par les Perspectives mondiales en matière de diversité biologique 4 (2014), qui fournissent une évaluation de mi-parcours des progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité sous l’égide de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB),

*Affirmant* l’engagement à la mise en œuvre des Objectifs d’Aichi, adoptés sous l’égide de la CDB, notamment à la réalisation de l’Objectif 12, sous l’Objectif stratégique C : Améliorer l’état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique,

*Préoccupée* par le fait que les 15 espèces de vautours de l’Ancien monde d’Afrique-Eurasie (à savoir, le gypaète barbu *Gypaetus barbatus*, le percnoptère d'Égypte *Neophron percnopterus*, le vautour royal *Sarcogyps calvus*, le vautour à tête blanche *Trigonoceps occipitalis*, le vautour charognard *Necrosyrtes monachus*, le vautour de l’Himalaya *Gyps himalayensis*, le vautour chaugoun *Gyps bengalensis*, le vautour africain *Gyps africanus*, le vautour indien *Gyps indicus*, le vautour à long bec *Gyps tenuirostris*, le vautour chassefiente *Gyps coprotheres*, le vautour de Rüppell *Gyps rueppelli*, le vautour fauve *Gyps fulvus*, le vautour moine *Aegypius monachus* et le vautour oricou *Torgos tracheliotus*) constituent l’un des groupes d’oiseaux migrateurs les plus menacés au monde, avec onze espèces menacées au niveau mondial, huit en danger critique d’extinction et trois quasi-menacées selon la Liste rouge de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN),

*Consciente* que les déclins de population soudains subis ces dernières années par la plupart des populations de vautours d’Afrique-Eurasie sont causés par des facteurs anthropiques ; principalement les appâts empoisonnés installés illégalement : a) pour protéger le bétail des prédateurs, mais en tuant accidentellement les vautours ; b) par les braconniers, ciblant délibérément les vautours afin d’éviter qu’ils attirent l’attention des gardes-forestiers sur les éléphants abattus illégalement ; et, c) pour la collecte délibérée de vautours sur la base de croyances ; et par le fait que les vautours se nourrissent de carcasses contaminées par le médicament vétérinaire, le diclofénac, en Asie du Sud, mais également à cause d’autres menaces dont : le perte ou la dégradation des habitats, la pénurie croissante de nourriture, la mortalité causée par l’électrocution sur les poteaux électriques, les collisions avec les éoliennes et autres infrastructures produisant ou transportant de l’énergie, les perturbations d’origine humaine et la fragmentation des populations restantes,

*Saluant* les pays, comme l’Espagne et la France, qui, grâce à des efforts de conservation intensifs et soutenus, sont parvenus à rétablir leurs populations nationales de vautours, et les autres pays qui ont déjà élaboré des plans d’action nationaux pour les vautours et sont en train de les mettre en œuvre,

*Reconnaissant* que les vautours fournissent des services écosystémiques d’une importance critique, procurant des avantages économiques et sanitaires significatifs en nettoyant les carcasses et autres déchets organiques de l’environnement ; lorsqu’il n’y a pas de vautours, les carcasses peuvent mettre jusqu’à 3 ou 4 fois plus de temps à se décomposer, avec des conséquences significatives sur la propagation de maladies à la fois chez les animaux sauvages et domestiques, et augmentant également les risques pathogènes chez l’homme ; et *reconnaissant également* que les vautours ont une valeur culturelle intrinsèque et spéciale dans de nombreux pays,

*Rappelant* le « Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration 2014-2023 », inclus dans la Résolution 11.14 de la CMS, et son Action 9 consistant à « […] Promouvoir l’élaboration, l’adoption et la mise en œuvre des plans d’action par espèce pour les espèces prioritaires, conformément aux priorités de la CMS pour les actions concertées et en coopération, y compris : […] d) tous les vautours de l’Afrique-Eurasie (sauf le Palmiste africain (*Gypohierax angolensis*)) par le biais du Mémorandum d'Entente de la CMS sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces) » à achever pour la COP12,

*Notant* les initiatives menées par la CMS et mises en place par la Résolution 11.15 – Prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs, y compris le Groupe de travail associé, la Résolution 11.16 - La Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs, y compris le Groupe de travail intergouvernemental IKB, et la Résolution 11.27 – Énergies renouvelables et espèces migratrices, y compris le Groupe de travail sur l’énergie associé,

*Rappelant* les Résolutions du Congrès mondial de la nature de l’UICN WCC-2016-Res-014 sur la lutte contre l’empoisonnement illégal des animaux sauvages, WCC-2016-Res-022 sur les mesures de conservation en faveur des vautours, notamment l’interdiction du diclofénac vétérinaire, et WCC-2016-Res-082 sur la voie à suivre afin de traiter les préoccupations liées à l’utilisation de munitions au plomb dans la chasse,

*Notant* que la deuxième Réunion des signataires (MOS2) du MdE Rapaces de la CMS, qui s’est tenue en Norvège en octobre 2015, a officiellement reconnu tous les vautours de l’Ancien monde (à l’exception du palmiste africain) comme étant des espèces migratrices, en les inscrivant dans le Tableau 1 de l’Annexe 3 du MdE Rapaces, et a en outre demandé au Groupe consultatif technique de soutenir l’Unité de coordination dans l’élaboration d’un Plan d’action multi-espèces pour conserver les vautours d’Afrique-Eurasie (MsAP Vautours), englobant les 15 espèces étant des prédateurs stricts,

*Notant* que quatre ateliers ont été organisés entre octobre 2016 et février 2017 afin d’élaborer les éléments régionaux du MsAP Vautours et qu’un atelier global en février 2017 a réuni ces éléments dans un MsAP Vautours exhaustif,

*Accentuant* la nécessité d’actions immédiates par les gouvernements des États de l’aire de répartition, les partenaires, les parties prenantes et autres parties intéressées, afin de traiter les principales menaces à l’encontre des 15 espèces de vautours d’Afrique-Eurasie à toutes les étapes de leur cycle de vie, et dans les 128 pays de leurs aires de répartition.

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage*

1. *Adopte* le Plan d’action multi-espèces sur 12 ans pour conserver les vautours d’Afrique-Eurasie (MsAP Vautours) 2017-2029 [Annexé à la présente Résolution], *incite* les Parties et *encourage* les États de l’aire de répartition non-Parties, les partenaires et les parties prenantes à mettre en œuvre le MsAP Vautours en priorité aux niveaux local, national et régional, ainsi qu’au niveau de la voie de migration ;
2. *Incite* les Parties et *encourage* les États de l’aire de répartition non-Parties, lors de leur mise en œuvre du MsAP Vautours, à traiter en urgence : a) le problème de l’empoisonnement des vautours, en particulier les appâts empoisonnés, l’utilisation vétérinaire du diclofénac et autres anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS), toxiques pour les vautours, et l’utilisation des munitions au plomb, conjointement au Groupe de travail de la CMS sur la Prévention de l’empoisonnement et conformément aux directives pour la prévention de l’empoisonnement des oiseaux migrateurs, adoptées par la Résolution 11.15, en s’assurant que la législation nationale relative à la conservation est mise en œuvre et appliquée de manière adéquate ; b) l’impact des électrocutions et collisions associées aux infrastructures liées à l’énergie, conjointement au Groupe de travail de la CMS sur l’énergie, et conformément à la Résolution 11.27 ; et, c) l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des vautours et des parties de leur corps, conformément à la Résolution 11.16;
3. *Incite* les Parties et *encourage* les États de l’aire de répartition non-Parties à mettre en œuvre les mesures existantes sous l’égide de la CMS, de l’Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), du MdE Rapaces et autres traités environnementaux internationaux pertinents, en particulier s’ils contribuent aux objectifs du MsAP Vautours, afin de renforcer la résilience des vautours d’Afrique-Eurasie et leur potentiel à s’adapter aux changements environnementaux.
4. *Incite en outre* les Parties, les États de l’aire de répartition non-Parties et les parties prenantes et *invite* l’ONU Environnement et autres organisations internationales pertinentes, les donateurs bilatéraux et multilatéraux à travailler en collaboration afin de commencer immédiatement à mobiliser les ressources considérables nécessaires pour mettre en œuvre le MsAP Vautours dans son intégralité ;
5. *Demande* au Secrétariat, par le biais de l’Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces), de faciliter la continuation du Groupe de travail sur les vautours et de ses structures associées (Comité directeur sur les vautours et Comités d’application régionaux proposés) et de son équipe de coordinateurs, notamment en continuant d’encourager l’engagement, la communication, la coopération et la collaboration entre les parties prenantes, par le biais de réunions et d’ateliers (régionaux), sous réserve de la disponibilité des fonds ;
6. *Invite* les Parties et les États de l’aire de répartition non-Parties à créer des Groupes de travail nationaux sur les vautours ou organes équivalents, afin d’élaborer des MsAPs Vautours nationaux visant à garantir la mise en œuvre nationale du MsAP Vautours, en les intégrant dans leurs Stratégies et Plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB) (révisés), élaborés sous l’égide de la CDB, en particulier pour réaliser l’Objectif 12 d’Aichi sur la prévention des extinctions, et également pour soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable ;
7. *Appelle* les Parties et *invite* les États de l’aire de répartition non-Parties et les parties prenantes, avec le soutien du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales, notamment par le biais de programmes de jumelage entre les pays ayant de l’expérience dans la conservation des vautours et ceux moins expérimentés, en identifiant les besoins de formation et de renforcement des capacités, dans le cadre de la mise en œuvre du MsAP Vautours.
8. *Appelle* les Parties à rendre compte de leurs progrès dans la mise en œuvre du MsAP Vautours, notamment en surveillant l’efficacité des mesures prises, à chaque session de la Conférence des Parties de la CMS, y compris dans leurs rapports nationaux.

**AnnexE 2**

PROJET DE DÉCISIONS

**CONSERVATION DES VAUTOURS D’AFRIQUE-EURASIE**

***À l’attention des Parties, organisations intergouvernementales et non-gouvernementales***

12.AA Les Parties, les États de l’aire de répartition non-Parties et les parties prenantes sont encouragés à :

1. Développer des partenariats avec des initiatives anti-braconnage et des groupes de conservation préoccupés par l’empoisonnement d’autres groupes taxonomiques, notamment en développant des formations, en traduisant et en diffusant les exemples de meilleures pratiques, en partageant les protocoles et règlementations, en transférant les technologies et en promouvant l’utilisation d’outils en ligne afin de traiter les sujets spécifiques pertinents au MsAP Vautours.
2. Contribuer, avec le soutien du Secrétariat, à l’atelier proposé organisé par la CMS et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), dont il est fait référence dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.2 Conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans la région d’Afrique-Eurasie (en particulier par rapport à une utilisation durable des terres en Afrique), afin de s’assurer que les besoins des vautours sont pris en charge lors de l’élaboration d’un plan (à soumettre à l’adoption à la COP13 de la CMS en 2020) sur l’intégration des exigences en matière de biodiversité, comme indiqué par les oiseaux sauvages, dans les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres au niveau national, en ciblant particulièrement l’Afrique de l’Ouest (pays du Sahel et de la savane guinéenne) et potentiellement également le nord-ouest de l’Afrique (pays du Maghreb).

***À l’attention du Conseil scientifique***

12.BB Le Conseil scientifique doit :

1. Coopérer avec le Groupe de travail sur les vautours et le Groupe spécialiste des vautours de l’UICN, par le biais de l’Unité de coordination du MdE Rapaces, afin de combler les lacunes de connaissances mises en avant dans le MsAP Vautours.

***À l’attention du Secrétariat***

12.CC Le Secrétariat doit :

1. Transmettre cette Résolution aux secrétariats d’autres organisations multilatérales sur l’environnement, en particulier l’ONU Environnement, la CDB, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), pour chercher à obtenir leur soutien, leur contribution, leur coopération et leur collaboration dans la mise en œuvre du MsAP Vautours;

12.DD Le Secrétariat, par le biais de l’Unité de coordination du MdE Rapaces, doit :

1. Rendre compte à la prochaine Réunion des signataires du MdE Rapaces de la CMS et aux sessions suivantes du Comité intersessions du Conseil scientifique de la CMS.

1. En cours de développement; devrait être finalisé par les parties prenantes avant la COP12 de la CMS. réception, la Rev.1 du MsAP Vautours / Annexe5 sera mis en ligne dès réception. [↑](#footnote-ref-1)